



SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY
Téléphone →
Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66
Claire Coasne : 07 83 06 02 86
David Roussel : 07 69 45 57 42
Maud Le Brun : 06 51 59 56 29
Marie-Clo Tisserand : 07 66 75 54 56
eMail : 91snudifo@gmail.com
Site : snudifo91.fr



Résolution du Congrès des adhérents réunis ce mardi 18 avril 2023

Retraite : Comme un voleur, Emmanuel Macron a promulgué dans la nuit sa réforme des retraites contre laquelle l'ensemble des syndicats unis avec 90% des salariés du pays se mobilisent depuis le 19 janvier. Cela illustre s'il en était encore besoin que Macron méprise les citoyens français ravalés au simple rang de sujets.

Le combat doit continuer pour le retrait et nous ferons céder Macron et son gouvernement !

Le SNUDI FO 91 vous invite à répondre à l'appel de l'intersyndicale à faire du 1er mai une journée de mobilisation massive, unitaire et populaire contre la réforme des retraites partout sur le territoire, dans le calme et la détermination. Elle invite tous les travailleurs et travailleuses, jeunes, retraité.es comme l'ensemble de la population à s'y rendre massivement, entre collègues de travail, amis, en famille pour obtenir l'abrogation de cette réforme injustifiée, brutale et injuste.

Accepter cette contre-réforme conforterait le gouvernement dans ses velléités de destruction du service public.



Non au Pacte : Le Congrès réaffirme son exigence de revalorisation indiciaire, notamment le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis plus de 20 ans et ceci pour tous les personnels, sans contrepartie. Il se félicite que la totalité des syndicats de l'Éducation Nationale ait décidé de quitter les concertations sur le Pacte visant à instituer une rémunération liée à des missions supplémentaires et en particulier pour les PE qui devront assurer des cours de français et/ou mathématiques au collège.

Loi Rilhac / Loi Brisson : Le Congrès a pris connaissance des projets de décret d'application de la loi Rilhac qui instaurent pour les directeurs d'école, placés sur un siège éjectable, de nombreuses tâches supplémentaires (conseil école-collège, formation des collègues, inclusion scolaire systématique, missions de « pilotage » pédagogique de l'école ...), une responsabilité accrue, un véritable flicage avec une évaluation spécifique au bout de 3 ans d'exercice puis tous les 5 ans, ...

En contrepartie, à l'image du Pacte Ndiaye, les directeurs bénéficieraient d'une bonification d'ancienneté de 3 mois par an. Ces décrets préfigurent les objectifs du gouvernement avec le chantier « carrière rémunération » dans la Fonction Publique. Le Congrès dénonce l'obligation pour les directeurs ayant plus de 3 ans d'exercice dans la fonction de demander leur réinscription sur la liste d'aptitude, disposition qui n'était pas appliquée jusqu'à présent. Le Congrès réaffirme son exigence d'abrogation de la loi Rilhac et l'abandon de ses décrets d'application. Le Congrès revendique l'augmentation des décharges pour toutes les écoles, une aide administrative statutaire dans chaque école, une augmentation de 100 points d'indice pour tous, l'allègement

de leurs tâches et le maintien du décret de 1989. Le Congrès invite les collègues à prendre position dans les écoles et à engager toutes les initiatives, et si possible dans un cadre intersyndical, pour l'abrogation de la loi Rilhac.

Le Congrès a pris connaissance et rejette fermement la proposition de loi hypocritement intitulée « pour l'école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité », dite proposition de loi Brisson étudiée par le Sénat puis transmise à l'Assemblée nationale.



Inclusion scolaire : Le Congrès invite les adhérents à utiliser largement le communiqué fédéral « Inclusion scolaire : Le ministre maintient le cap... de destruction de l'enseignement et des structures spécialisés ! » et le compte rendu détaillé suite à l'audience de la FNEC FP-FO au ministère du 24 mars 2023. Le Congrès invite les adhérents à centraliser les dossiers d'inclusion problématiques non résolus auprès du SNUDI FO 91. Face à l'acte 2 de l'École inclusive programmé par le ministre, le Congrès oppose, avec sa fédération, **ses revendications** :

abandon du rapport d'avril 2022 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, création immédiate de places dans les établissements médico-sociaux à hauteur des besoins, un vrai statut de fonctionnaire, un vrai salaire correspondant à un temps complet pour les AESH, abandon des PIAL, retour à une formation d'enseignants spécialisés par option selon la nature du handicap, maintien et retour de la prise en charge des élèves par des enseignants spécialisés et arrêt de culpabilisation des personnels via des personnels devenus « coachs » de l'École Inclusive.

Postes / Concours : Le Congrès refuse les 1117 suppressions de postes programmées par le ministre dans le premier degré qui aboutissent à plus de 2200 fermetures de classes. Le Congrès accompagne l'initiative du SNUDI FO national auprès du ministère afin d'obtenir des postes supplémentaires. Le Congrès revendique l'arrêt des fermetures et la création de tous les postes nécessaires. Dans la continuité des tentatives de job-dating plus ou moins fructueuses, le Congrès alerte sur les propositions du Conseil supérieur des programmes qui envisagent maintenant la suppression pure et simple des concours de recrutement. Le Conseil supérieur des programmes s'appuie notamment sur la baisse continue du nombre de candidats au concours pour justifier de la suppression du concours et donc à moyen terme du statut. Le Congrès, avec sa fédération, réaffirme son exigence du maintien des concours et revendique le retour à un recrutement au niveau BAC +3 avec utilisation de toutes les listes complémentaires et mise en place de concours exceptionnels si nécessaire. Le concours spécial contractuel mis en place cette année, concerne seulement 3 académies et uniquement les contractuels recrutés depuis plus de 18 mois. Le Congrès réaffirme son exigence de titularisation des contractuels qui le souhaitent afin notamment de s'assurer de la pérennité du statut d'enseignant fonctionnaire d'état.



Mouvement intra et inter : Les résultats du mouvement interdépartemental ont été communiqués aux candidats le 07 mars 2023. Comme chaque année, le nombre de collègues ayant obtenu satisfaction est en baisse.

Le droit à la mutation des personnels de l'Essonne est plus que jamais remis en cause par le nombre de postes non pourvus, le manque d'attractivité du département, le nombre de postes à profil POP. De nombreux personnels vont se retrouver dans des

situations personnelles et/ou familiales extrêmement difficiles ; et ceci dans l'opacité la plus totale !

Le Congrès rappelle que la loi de transformation de la fonction publique (Darmanin/Dussopt) interdit désormais aux représentants des personnels de veiller au respect de l'équité de traitement.

Le Congrès dénonce l'organisation par le Ministre de la pénurie de postes en Essonne avec pour conséquence une nouvelle baisse du nombre de mutations interdépartementales, remettant ainsi en cause le droit à la mutation pour les personnels. Ce qui aura pour conséquence de diminuer les mobilités intra-départementales. Le Congrès dénonce également la multiplication du nombre de postes profilés.



Droit aux temps partiels, aux disponibilités, aux détachements :

Au vu de la pénurie de personnels savamment organisée par le Ministère, le Congrès invite les collègues à saisir le SNUDI FO 91 pour leur défense du droit à temps partiel, à disponibilité, et à détachement, notamment en accompagnant les recours et les saisines des CAPD.

Le Congrès insiste sur l'importance, dans la situation marquée par la mobilisation contre la réforme des retraites Macron-Borne, de poursuivre la progression de la syndicalisation en mettant ce point au centre des réunions à tous les niveaux.

**Le rapport de Force c'est le nombre.
Plus nous serons nombreux plus nous serons forts.**

Adoptée à l'unanimité

